

# Contrat d'engagement jeune (CEJ)

## Données

Données brutes, provisoires

## Sources

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares

## Définition

Précédant le Contrat d'engagement jeune, la **Garantie jeunes** a été mise en place par les missions locales sous forme expérimentale en octobre 2013. Droit ouvert aux **jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité financière, ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET)**, elle combinait un **accompagnement collectif renforcé, des mises en situation de travail et une garantie de ressources**. L'accompagnement se déroulait sur une période de 12 mois renouvelable par tranche de 6 mois.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire national suite à la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. La Garantie jeunes est alors devenue un droit pour tous les jeunes remplissant les critères d'éligibilité et constituait une modalité spécifique, particulièrement intensive, du Pacea (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi).

---

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, la **Garantie jeunes (GJ) a été remplacée par le Contrat d'engagement jeune (CEJ)** mis en œuvre par France Travail ou les missions locales ; du côté de France Travail, une partie du public de l'Accompagnement individualisé des jeunes (AIJ) est également désormais orientée vers ce dispositif depuis cette date. Le CEJ est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas de formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum.

Les jeunes en dispositif sont suivis par un conseiller dédié. L'accompagnement prend la forme d'un programme intensif de 15-20 heures par semaine avec une mise en activité régulière (stages, activités collectives, immersions, etc.).

Selon leurs ressources et sous condition de respecter leurs engagements, les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros.

## CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Mise à jour : 31 mars 2026

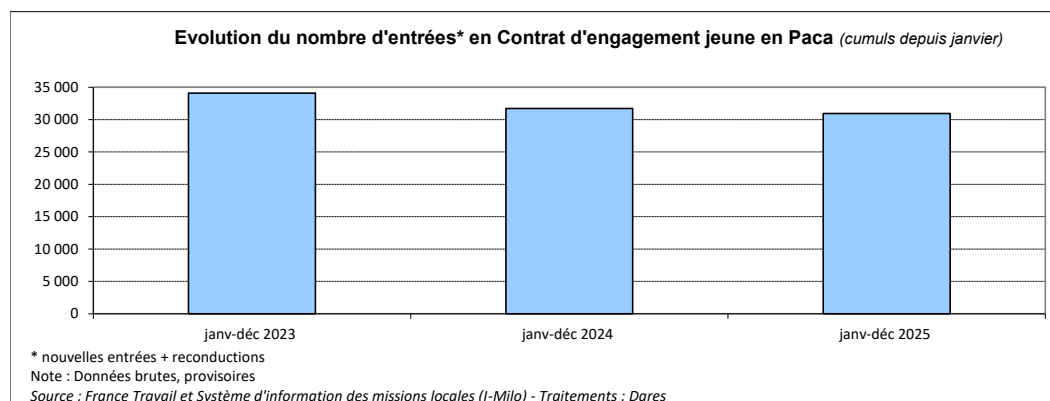
### Nombre d'entrées\* en Contrat d'engagement jeune

	Nombre d'entrées en décembre 2025			Cumul des entrées		
	Ensemble	En mission locale	A France Travail	De janvier à décembre 2025	De janvier à décembre 2024	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	22	12	10	547	482	+13,5
Hautes-Alpes	47	31	16	805	678	+18,7
Alpes-Maritimes	195	159	36	5 101	5 478	-6,9
Bouches-du-Rhône	498	311	187	12 693	12 874	-1,4
Var	277	223	54	6 948	7 353	-5,5
Vaucluse	198	155	43	4 857	4 857	0,0
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1 237</b>	<b>891</b>	<b>346</b>	<b>30 951</b>	<b>31 722</b>	<b>-2,4</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>22 443</b>	<b>13 342</b>	<b>9 101</b>	<b>385 842</b>	<b>399 492</b>	<b>-3,4</b>

\* nouvelles entrées + reconductions

Note : données brutes, provisoires

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares



### Nombre de bénéficiaires\* de Contrat d'engagement jeune à fin décembre 2025

	Stock* (en nombre)			Variation sur un an (en %)
	Ensemble	En mission locale	A France Travail	
Alpes-de-Haute-Provence	217	126	91	+14,8
Hautes-Alpes	314	245	69	+32,5
Alpes-Maritimes	1 787	1 304	483	+7,9
Bouches-du-Rhône	4 004	2 797	1 207	-9,6
Var	2 590	2 014	576	+8,4
Vaucluse	1 873	1 460	413	+9,8
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>10 785</b>	<b>7 946</b>	<b>2 839</b>	<b>+1,7</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>144 612</b>	<b>104 779</b>	<b>39 833</b>	<b>+2,9</b>

\* entrées - sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif. Ces données incluent également la Garantie jeunes

Note : données brutes, provisoires

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares